

Informations de base

**2019/2604(RSP)**

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 106: autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié 1507 x NK603 (DAS-Ø15Ø7-1 x MON-ØØ6Ø3-6) (D060917), consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci

**Subject**

3.10.09.06 Agro-génétique, OGM

Procédure terminée